

OBJET **REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**
REACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Par délibération n° 09/6-58 en date du 14 novembre 2009, le Conseil Municipal avait approuvé la grille tarifaire de la Régie des Marchés & Droits de Place.

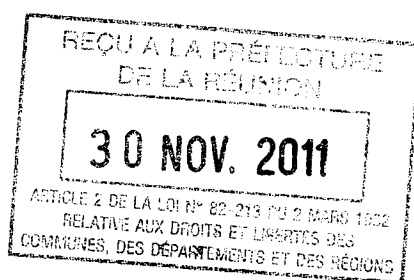
Depuis la Régie a été amenée à prendre en charge de nouveaux types d'occupation du Domaine Public (point n° 27) et d'harmoniser certains tarifs (point n°24).

Aussi, il convient d'intégrer ces nouveaux éléments dans la grille tarifaire de la Régie afin de pouvoir établir les titres d'occupation.

Je vous demande donc :

D'approuver la nouvelle grille tarifaire de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle figure en annexe 1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 19 novembre 2011

Délibération N° 11/7-39

**OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
REACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-39 du Maire ;

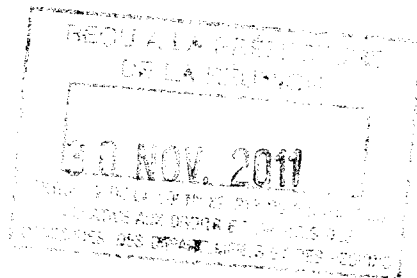
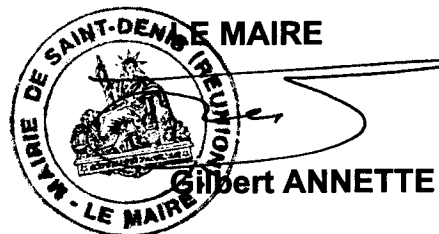
Vu le rapport de Monsieur Maximilien ASSABY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Economie Marchande / Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

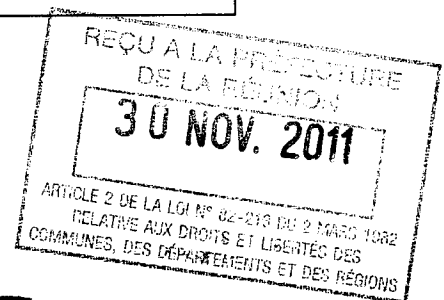
Approuve la nouvelle grille tarifaire de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle figure en annexe 1.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011





**COMPLEMENT GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature de l'activité	Nouveau tarif
<u>DOMAINE PUBLIC</u>	
27 – Panneau mobile audio guide	15,00 €/Panneau/mois
24 – Marché nuit	
Association permanente (+ de 3 fois/an)	
Activité bouche	15,00 €/ml/samedi
Artisanat	3,00 €/ml/samedi
Caritative et humanitaire	Gratuit
Association occasionnelle (de 2 à 3 fois/an)	
Activité bouche	Gratuit
Artisanat	Gratuit
Caritative et humanitaire	Gratuit



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 26/11/2011
En annexe à la Délibération N° 417-39

LE MAIRE

ANNEXE 2 AVANT MODIFICATION

**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature de l'activité	Tarifs actuels	Proposition nouveau tarif
<u>PETIT MARCHÉ</u>		
1 – boîte n° 1	343,00 €/mois	Inchangé
boîte n° 2	258,00 €/mois	
boîte n° 3	323,00 €/mois	
boîte n° 4	970,00 €/mois	
boîte n° 5	998,00 €/mois	
boîte n° 5 bis	418,00 €/mois	
boîte n° 6	481,00 €/mois	
boîte n° 7	483,00 €/mois	
boîte n° 8	426,00 €/mois	
boîte n° 9	594,00 €/mois	
2 – kiosques intérieurs de 7,5 m ²	57,90 €/mois	
3 – kiosques intérieurs de 10 m ²	77,80 €/mois	
4 – kiosques vente de poulets	57,90 €/mois	
5 – carreaux de 3 m ²	38,90 €/mois	
6 – kiosque 48 m ²	450,00 €/mois	
<u>GRAND MARCHÉ</u>		
1 – boîtes fermés (anciens)	96,80 €/mois	Inchangé
2 – boîtes fermés (nouveaux)	193,60 €/mois	
3 – carreaux	19,10 €/mois	
4 – module	290,31 €/mois	
<u>MARCHÉ FORAIN DE LA SOURCE</u>		
1 – vente de fruits / fleurs / légumes...	2,00 €/ml	Inchangé
2 – camion boucherie / charcuterie	15,20 €	
<u>MARCHÉ FORAIN DES CAMELIAS</u>		
1 – vente de fruits / fleurs / légumes...	2,00 €/ml	Inchangé
2 – camion boucherie / charcuterie	15,20 €	
3 – camion bar	15,20 €	
<u>MARCHÉ FORAIN DU CHAUDRON</u>		
1 – carreaux abonnés	4,60 €	Inchangé
2 – carreaux occasionnels	9,20 €	
3 – camions boucherie / charcuterie abonnés	18,30 €	
4 – camions boucherie / charcuterie occasionnels	36,60 €	
5 – camions bars	15,20 €	
6 – camions bars occasionnels	30,50 €	
7 – camionnettes gâteaux abonnés	7,60 €	
8 – camionnettes gâteaux occasionnels	15,20 €	
<u>MARCHÉ FORAIN DE MOUFIA</u>		
1 – vente de fruits / fleurs / légumes...	4,60 €/ml	Inchangé
2 – camion boucherie / charcuterie	15,20 €	
<u>DOMAINE PUBLIC</u>		
1 – Carré Piéton et le long du TCSP		Inchangé inchangé Inchangé
• vente à l'étalage	3,00 €/ml/jour	
• terrasse de café ouverte	3,00 €/m ² /mois	
• module	1,80 €/m ² /jour	
2 – Terrasse de café (Hors Carré Piéton)		inchangé inchangé
• terrasse de café	3,00 €/m ² /mois	
3 – Vente à l'étalage (hors Carré Piéton)	2,70 €/m ² /jour	
4 – Camion ou module bar / pizza	1,80 €/m ² /jour	Inchangé
5 – Vente de grillades...	2,70 €/m ² /jour	Inchangé

ANNEXE 2 AVANT MODIFICATION

**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature de l'activité	Tarifs actuels	Proposition nouveau tarif
DOMAINE PUBLIC (suite)		
6 - Place Nelson Mandela (samedi) <ul style="list-style-type: none"> • vente de fruits / légumes / fleurs • camion boucherie / charcuterie 	2,00 €/ml/samedi 15,00 €/camion/samedi	Inchangé Inchangé
7 - Fête du 14 juillet / 20 décembre / carnaval / concert <ul style="list-style-type: none"> • vente à l'étalage • Camion bar • petit manège / petite auto tamponneuse • grand manège / grande auto tamponneuse • petit grappin • grand grappin • petit module de confiserie • grand module de confiserie 	23,00 €/ml/jour 10,00 €/m ² /jour 107,00 €/manège/jour 381,00 €/manège/jour 39,00 €/grappin/jour 108,00 €/jour 65,00 €/module/jour 125,00 €/module/jour	Inchangé Inchangé Inchangé Inchangé Inchangé Inchangé Inchangé Inchangé
8 - Activités saisonnières <ul style="list-style-type: none"> • vente de bichiques • vente de fruits / fleurs... 	20,00 €/ml/jour 7,00 €/ml/jour	Inchangé
9 - Activités saisonnières Carré pléton et TCSP (Fêtes de la Saint-Valentin, des Mères, des Pères, Fêtes de fin d'année...)	7,00 €/ml/jour	Inchangé
10 - Parking du stade Jean Ivoula (manifestations diverses) <ul style="list-style-type: none"> • vente à l'étalage • Camion bar 	23,00 €/ml/jour 10,00 €/m ² /jour	Inchangé Inchangé
11 - Manifestations a) Manifestations organisées par la Ville ou partenaires (mise à disposition d'un terrain communal) <ul style="list-style-type: none"> • association de quartier (3ème âge, scolaire...) • activités de bouche (pizzas, samoussas...) • restaurant • grand manège / grande auto-tamponneuse • petit manège / petite auto-tamponneuse • autres activités (vente de plantes...) 	Gratuit 15,00 €/jour 40,00 €/jour 150,00 €/jour 75,00 €/jour 15,00 €/jour	Inchangé
b) Manifestations organisées par un promoteur privé sur un terrain communal avec autorisation de perception des redevances auprès des forains	0,30 €/m ² /jour	Inchangé
c) Manifestations organisées par des associations à but caritatif	Gratuit	Inchangé
d) Manifestations exceptionnelles	Application des dispositions de la Délibération du 10/04/2008 autorisant le Maire à fixer les tarifs des droits de voirie, stationnement, dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, de manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans la limite de 10 000,00 €	

ANNEXE 2 AVANT MODIFICATION

**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature de l'activité	Tarifs actuels	Proposition nouveau tarif
12 - Kiosque (hors Place Nelson Mandela)	15,00 €/m ² /mois	Inchangé
13 - Distributeur de café	100,00 €/mois	Inchangé
14 - Distributeur de boissons	100,00 €/mois	Inchangé
15 - Distributeur de sandwiches / boissons	150,00 €/mois	Inchangé
16 - Exposition de véhicules	300,00 €/véhicule/jour	inchangé
17 - Manège	3,58 €/m ² /mois	inchangé
18 - Snack bar du Petit Marché	1 200,00 €/mois révisable annuellement à la date d'anniversaire	
19 - kiosque de la Place Nelson Mandéla	481,13 €/mois	
20 - Braderie commerciale commerçants sédentaires commerçants non sédentaires camion bar Structures divertissantes petit manège moyen manège grand manège	8,00 €/ml/jour 12,00 €/ml/jour 60,00 €/jour 35,00 €/jour 50,00 €/jour 70,00 €/jour	Inchangé
21 - Journées commerciales commerçants sédentaires commerçants non sédentaires	10,00 €/ml/jour 14,00 €/ml/jour	Inchangé
22 - Village de Noël maisonnette restaurant ou camion bar / pizza gaufrier vendeur de samoussas et divers salés glacier vendeur de fruits divers / jus petit manège / grappin vendeur de jouets vendeur de confiserie Vendeur de fleurs	15,00 €/jour/artisan 70,00 €/jour/camion 15,00 €/jour 6,00 €/jour 6,00 €/jour 6,00 €/jour 13,00 €/jour 6,00 €/jour 6,00 €/jour 6,00 €/jour	Inchangé
23 - Exposition de véhicules • Commerçants sédentaires • Commerçants non sédentaires	8,00 €/quad/jour 50,00 €/quad/jour	Inchangé inchangé
24 - Marché de nuit		
• Étalage alimentaire	17,00 €/ml/samedi	Inchangé
• Étalage alimentaire avec électricité	20,00 €/ml/samedi	
• Étalage artisanat	10,00 €/ml/samedi	
• Étalage artisanat avec électricité	12,00 €/ml/samedi	
• Étalage produits du terroir	10,00 €/ml/samedi	
• Étalage produits du terroir avec électricité	12,00 €/ml/samedi	
• Étalage fleurs, jardin, équitable, développement durable, nature et bio	10,00 €/ml/samedi	
• Étalage fleurs, jardin, équitable, développement durable, nature et bio avec électricité	12,00 €/ml/samedi	
• Producteurs et producteurs bio	5,00 €/m ² /samedi	
• Camion / module bar – snack bar	12,00 €/m ² /samedi	
• Terrasse de café	2,00 €/m ² /samedi	
• Petit manège – petite structure gonflable	50,00 €/structure/samedi	

ANNEXE 2 AVANT MODIFICATION

**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature de l'activité	Tarifs actuels	Proposition nouveau tarif
<u>DOMAINE PUBLIC</u>		
25 – Module-camion viande	0,90 €/m ² /mois	Inchangé
26 – Antennes relais	6 700,00 €/antenne/an *	Inchangé
	* Revalorisation au 1 ^{er} janvier de chaque année par rapport à l'index général relatif aux travaux publics conformément à l'article R. 20-53 du Code des Postes et Communications Electroniques	

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA SEINE-SAINT-DENIS

30 NOV. 2011

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 02-213 DU 2 MARS 1992
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 19/11/2011
En annexe à la Délibération N° 117-39

LE MAIRE

[Signature]

